

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/849 :

Bois d'Olives - Convention de mise à disposition de fonciers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Génération Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Le Maire

Accusé de réception par la préfecture
974-219 740 164-20220829-19849/DE
Date de télétransmission : 02/09/2022
Date de réception par la préfecture : 02/09/2022
Michel FONTAINE

Affaire n°19/849 : Bois d'Olives - Convention de mise à disposition de fonciers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Génération Sud.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association Génération Sud ayant pour objet la lutte contre l'exclusion a présenté à la Commune de Saint-Pierre un projet d'activités de jardinage et d'implantation d'espaces végétalisés sur le quartier de Bois d'Olives. A cet effet, elle a sollicité des fonciers communaux, actuellement en réserves foncières dans le cadre du PNRU2.

Par ailleurs, le Département de la Réunion a validé une subvention de 30 000 € au profit de cette association pour son projet « création d'un jardin partagé et nettoyage du quartier » et la prise en charge du résiduel des salaires de 8 contrats PEC pour 11 mois.

Compte tenu de l'intérêt social et économique que représente ce projet sur le quartier de Bois d'Olives et aussi pour la valorisation des biens concernés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER une convention de mise à disposition à l'Association Génération Sud Association loi 1901 publiée au J.O le 06/04/2021, immatriculée au SIRET sous le n°84118108400010 et dont le siège social est au 52 Rue Luc Lorion 97410 Saint-Pierre, représentée par sa Présidente Mme SAMARIA Marie Gertrude, dont les principaux termes sont les suivants :**

Désignation des biens :

Référence cadastrale Section :	Situation	Surfaces cadastrales	Adresse
ID n°104	Bâti	- Terrain : 546 m ² - Local : 50 m ² environ	32 Chemin Vilris 97432 Ravine des Cabris

Références cadastrales Section :	Situations	Surfaces cadastrales	Adresses
ID n°48	Non bâti en friche	1843 m ²	157 Chemin des 3 Mares (97432)
ID n°323	Non bâti en friche	717 m ²	26 Chemin Vilris (97432)
ID n°103	Non bâti en friche	867 m ²	30 Chemin Vilris (97432)
ID n°325	Non bâti en friche	292 m ²	28 Chemin Vilris (97432)
	Total	3719 m ²	
		

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : 1 (un) an à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- **destination des lieux** : Activités de jardinage et d'implantation d'espaces végétalisés pour les parcelles cadastrées section ID n°48 – n°323 – n°103 et n°325 et à usage de bureau pour la parcelle cadastrée section ID n°104.

- **charges** : l'Association aura à ses frais et charges de respecter :
. la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements ou site recevant du public.
. les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site.
. à la fin de la durée de la convention de mise à disposition de transmettre à la Commune Saint-Pierre le bilan de ses activités.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20220829-19-849-DE Date de télétransmission : 02/09/2022 Date de réception préfecture : 02/09/2022

- **DE FIXER le droit d'occupation : titre gratuit.**
- **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire notamment la convention de mise à disposition y afférente.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

